



PV de stationnement avec motif mensonger

Par **Pcoi**, le **21/02/2019** à **20:26**

Bonjour,rnrnJ'ai indiqué l'immatriculation et réglé par CB 2 heures de stationnement à Paris 14e, de 10 h 20 à 12 h 20. Un PV, établi à 10 h 30, sur mon pare-brise mentionne « absence de ticket horodaté ».rnrnJ'ai pris photo du ticket apposé sur le tableau de bord. J'ai aussi le témoignage d'un membre du club sportif situé en face de l'emplacement où la voiture était garée.rnrnEst-il possible d'engager une procédure à l'encontre de l'agent verbalisateur (assermenté) ou son employeur ? rnrnDans l'affirmative pour quel motif ? Que puis-je réclamer ?rnrnMerci de vos conseils.

Par **morobar**, le **22/02/2019** à **09:49**

Bonjour,rnRien du tout, vous avez pris la photo après avoir sorti de votre poche le ticket malencontreusement empoché lors du paiement.rnOu le ticket est tombé au sol lorsque vous avez claqué la portière.rn...

Par **Pcoi**, le **01/03/2019** à **17:24**

Bonjour,rnpaiement effectué par carte visa. La saisie de l'immatriculation est correcte, dans ce cas les préposés ou leur véhicule sont équipés de matériels électroniques leur permettant de vérifier.rnJ'ai aussi témoignage d'une personne sortie du centre sportif en même temps que moi.rnIl s'agit d'une erreur volontaire.

Par **morobar**, le **02/03/2019** à **08:57**

L'infraction relevée est "absence de ticket horodateur".
Vous pouvez avoir payé en lingots d'or, ce n'est pas l'infraction relevée.
Maus hélas certains parebrises peuvent cacher en grande partie l'apposition du ticket. C'est le cas de ma voiture, si je glisse le ticket horizontalement il ne sera pas visible de l'extérieur.
Je crains que cela se résume à parole contre parole.